
COMPTE-RENDU COMMISSION INTERCOMMUNALE ACCESSIBILITÉ

DATE : JEUDI 17 JUIN 2021

Membres présents : cf. feuille jointe

1- Présentation du Grand Narbonne

Avant d'entamer le débat, une projection est réalisée, rappelant que cette commission :

- est une commission intercommunale agissant sur **le territoire de 37 communes, dans la limite des compétences** transférées au Grand Narbonne par les communes ;
- possède des **compétences règlementaires** et des **missions optionnelles**.

(Cf. présentation powerpoint en annexe)

La discussion s'engage ensuite sur différents thèmes

2- Transports

Les associations présentes relatent les difficultés rencontrées par les personnes handicapées pour utiliser les transports en commun. De ce fait celles-ci sont exclues des animations estivales, festivités de fin d'année, marchés ...

Les problèmes rencontrés sont d'ordre divers :

- cheminement jusqu'à l'arrêt de bus non accessible,
- arrêt de bus non aménagé,
- arrêt de bus accessible mais du fait de véhicules stationnés le bus ne peut venir à quai.

M. BENOIST signale que deux navettes TPMR sont disponibles dans le réseau CITIBUS mais admet que leur utilisation est limitée car disponible uniquement sur réservation et dans la limite de 2 trajets par semaine.

Concernant les quais il est précisé qu'ils relèvent de la responsabilité des Mairies.

Sur la ville de Narbonne des travaux importants ont été réalisés pour l'accessibilité mais des contrôles renforcés sont nécessaires pour éviter les stationnements gênants.

La sensibilisation des conducteurs de lignes régulières sur le comportement à mettre en œuvre, adapté au type de handicap, doit également être encouragée.

3- Zones d'activités

Monsieur TEIXEIRA explique que la société ALENIS est un aménageur qui assiste le Grand Narbonne sur les zones d'activités économiques mais peut également intervenir sur des zones d'habitat comme la nouvelle zone des Berges de la Robine avec la Mairie de Narbonne.

Sur les opérations récentes : ZAC des Berges de la Robine, Hôpital Privé du Grand Narbonne ... les règles d'accessibilité sont contrôlées au sein de l'équipe de maîtrise d'œuvre puis au moment du dépôt du permis de construire par la sous-commission départementale accessibilité. Pour un permis d'aménager il n'y a pas d'examen par la commission accessibilité, le promoteur a toutefois l'obligation de respecter les règles prescrites par les lois.

Des améliorations sont néanmoins toujours possibles. C'est ainsi que les quais de bus de l'Hôpital Privé, à niveau pour l'accès handicapé, nécessiteraient l'ajout d'un rail de guidage.

Sur les zones plus anciennes : Zone du Castellas, Zone de la Coupe ... ALENIS ne dispose pas des diagnostics accessibilité de la voirie. Ces derniers ont, peut-être, été réalisés par les communes.

4- Interventions des représentants des associations présentes

Les associations rappellent l'utilité d'être associées en amont aux réunions portant sur des projets de construction ou d'aménagement.

Les incohérences : arbre au milieu d'une ligne de guidage, borne à incendie au milieu d'un trottoir ... proviennent souvent d'un manque de communication entre les intervenants ou d'un manque de formation des constructeurs.

Les problèmes d'accessibilité sont encore plus présents dans les petites communes.

Les associations évoquent l'intérêt de la formation des agents d'accueil et citent des exemples où l'absence de connaissances de leurs interlocuteurs a engendré des quiproquos.

Monsieur LOPEZ mentionne des situations en rapport avec la surdit  : signalisation des dangers par annonces micro ou alarmes uniquement sonores, interphones des immeubles d pourvus de signaux lumineux ... Il souligne l'importance des fl chages et de la signalisation pour les malentendants.

Monsieur GENSANA rel ve que la loi pour l' galit  des chances, la participation et la citoyennet  des personnes handicap es date de 2005 et que toutes les  volutions et mises en conformit  n cessaires prennent beaucoup trop de temps.

5- Propositions

A l'issue des débats, le Président propose de prioriser les thèmes à traiter, dans la limite des compétences du Grand Narbonne.

Après un tour de table les résultats sont les suivants :

1. Transports
2. Accès aux bâtiments intercommunaux
3. Logements adaptés
4. Collecte déchets
5. Voiries : zones d'activités et pistes cyclables

La prochaine réunion prévue en septembre sera donc consacrée aux transports avec la participation de Monsieur BENOIST de la société KEOLIS et de Madame TRANI directrice de la mobilité au Grand Narbonne.

Il est demandé aux participants de collecter les informations sur l'accessibilité aux transports dans les 37 communes du territoire afin de pouvoir dresser un état de lieux.
Des constats pourront également être faits sur site.

COMMISSION INTERCOMMUNALE ACCESSIBILITÉ DU GRAND NARBONNE
Réunion du : 17 juin 2021

Organisme	Représentant	Présent	Excusé
Grand Narbonne, Vice-président en charge des transports, des mobilités et de l'intermodalité	Jean-Marc JANSANA, Président de la CIA	x	
Grand Narbonne, Vice-président en charge de la commande publique et des achats, des grands projets et des bâtiments communautaires	Henri MARTIN		x
Grand Narbonne, Vice-présidente en charge des services de proximité et de la relation aux usagers,	Fabienne MARTINAGE		x
Grand Narbonne, Vice-président en charge de la politique du logement, de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire	Jean-Louis RIO		x
Grand Narbonne, conseiller communautaire, Ville de Narbonne, adjoint au maire délégué au quartier Sud et à la mission Handicap	Julien CALMON	x	
Association des Paralysés de France	Paulette DELANNOY	x	
Association des Déficients Visuels de l'Aude	Anne CHALULEAU Corinne LAURENS	x	
Association des Sourds de l'Aude	Jean-Noël LOPEZ	x	
Association Narbonne familles consommateurs	Brigitte MIRADA		x
ALMA11 - Allo Maltraitance des personnes âgées et des adultes handicapés	Claude GENSANA	x	
KEOLIS Narbonne/KEOLIS Aude	François BENOIST	x	
SEM Alenis	Emmanuel TEIXEIRA	x	
Domitia Habitat	Pierre-Marie BECKAERT		x